



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° : 2022/050

Réunion du 8 juin 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation :	31 mai 22	Nombre de Conseillers :
Date d'affichage :	31 mai 22	En exercice : 29
		Présents : 19
		Votants : 27

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Geneviève COSSON, M. Frédéric COUVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Yann DUGARD, Mme Annie FESTUOT, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON, M. Christophe LEBON, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Séverine CHERDON ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Pascal COSSON, ayant donné pouvoir de vote à M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Barbara CORNEVIN-CORDONNIER, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON, M. Marc DESGEORGES, ayant donné pouvoir de vote à Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Jean DUCASTEL, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude BERGERY, Mme Patricia LESUEUR, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD et Mme Magalie ROGER, ayant donné pouvoir à M. Yann DUGARD.

Secrétaire de séance : M. Hubert RENOLLET

Objet : Partenariat avec l'entreprise Ammareal pour le traitement du désherbage

Vu la délibération n° 2020/90 du conseil municipal du 21/09/2020 approuvant la signature d'une convention avec l'entreprise Recyc'livre afin de traiter les documents désherbés ;

Considérant que l'entreprise Recyc'livre n'est plus en mesure de retirer les ouvrages désherbés ;

Considérant la proposition de signer une convention avec l'entreprise Ammareal qui s'engage à retirer les ouvrages sortis des collections gratuitement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver le choix de l'entreprise Ammareal
- De déléguer au Maire l'approbation de la convention à signer avec l'entreprise.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Fait en mairie le
Le Maire,
Yann DUGARD



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :